

Délivrance de l'attestation de capacité de manipulation des fluides frigorigènes

suite à l'obtention du baccalauréat professionnel MEE ou MFER





Former et évaluer

L'avis du ministère de la transition écologique Les arrêtés de création des Bac Pro MEE et MFER Les Ressources de formation

Délivrer le certificat

Les centres certificateurs La procédure de délivrance du certificat



L'avis du ministère de la transition écologique

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044000868

- Les personnels titulaires d'un diplôme professionnel, d'un titre professionnel, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles mentionné au tableau A du présent avis sont considérés comme ayant réussi l'examen théorique et pratique mentionné à l'article 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2067 (1) ainsi que l'évaluation mentionnée à l'annexe I de l'arrêté du 13 octobre 2008 modifié (2), pour une ou plusieurs des catégories d'activités I à IV telles que définies à l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008 modifié (3).

La délivrance de l'attestation d'aptitude, pour la catégorie correspondante, à un personnel titulaire d'un des diplômes ou titres professionnels ou d'un des certificats de compétence professionnelle mentionnés au tableau A ne nécessite donc pas de nouvelle évaluation de ce personnel.

Tableau A

Diplômes professionnels	Catégorie d'activité	
Baccalauréat professionnel « Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables »	Catégorie d'activité I	Délivré après le 1er janvier 2024
Baccalauréat professionnel « Maintenance et Efficacité Énergétique »	Catégorie d'activité I	Délivré après le 1er janvier 2024



L'arrêté de création du diplôme

Article 8:

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers du Froid et des Energies Renouvelables » est considéré comme ayant réussi les épreuves théorique et pratique selon les modalités d'évaluation des compétences prévues à l'annexe I de l'arrêté du 13 octobre 2008 susvisé pour la catégorie d'activité I.

La présentation de ce diplôme à un organisme évaluateur certifié tel que mentionné à l'article 1er de l'arrêté du 13 octobre 2008 susvisé permet d'obtenir la délivrance de l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes pour la catégorie d'activité I sans qu'il lui soit opposé la nécessité d'une nouvelle évaluation.

^{*} Cet article figure également dans l'arrêté de création du baccalauréat professionnel « Maintenance et Efficacité Energétique »



Former à la capacité de manipulation des fluides frigorigènes (Catégorie 1) Bac Pro MEE et MFER

- 1. Les enseignants sont formés et habilités à manipuler des fluides frigorigènes
- 2. Les établissements disposent de la capacité à manipuler les fluides frigorigènes
- 3. Les lycées sont équipés pour assurer les formations

(conformément aux caractéristiques des outillages nécessaires détaillées à <u>l'annexe II</u> de l'arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R. 543-99 du code de l'environnement)

- 4. Le ministère à mis à disposition des ressources de formation https://eduscol.education.fr/sti/ressources_pedagogiques/manipulation-de-fluides-frigorigenes
- 5. L'Académie prend appui à minima sur un GRETA ou un lycée qui est centre certificateur pour la délivrance du certificat



Evaluation intégrée à l'E32.a : maintenance corrective

QCM de 40 questions

Epreuve pratique de manipulation de fluides intégrée à la maintenance corrective



https://eduscol.education.fr/sti/ressources techniques/certification-du-baccalaureat-professionnel-mfer#fichiers-liens
https://eduscol.education.fr/sti/ressources techniques/certification-du-baccalaureat-professionnel-mee#fichiers-liens
https://eduscol.education.fr/sti/ressources techniques/certification-des-baccalaureats-professionnels-de-lenergetique



Les centres certificateurs

Un GRETA au moins devrait être centre certificateur dans une Région académique Exemples : - Greta des Côtes d'Armor (22) : lycée La fontaine des eaux, Dinan

- Greta Nord Alsace (67) : Lycée Nessel, Haguenau

Ils établissent avec chaque centre de formation les 5 étapes suivantes :

- 1. La convention de formation
- 2. Le modèle 'attestation toute catégorie équivalence' (parchemin)
- 3. Le tableau 'candidats' (pour recueillir les informations nécessaires pour la délivrance de l'attestation)
- 4. Le tableau 'Bordereau d'envoi'
- 5. La délivrance de l'attestation nominative selon le modèle 'attestation toute catégorie équivalence' (parchemin)



Liberté Égalité Fraternité







GRETA Est Bretagne
34 rue Bahon Rault

35069 RENNES CEDEX
N° de déclaration : 5335P000935

du GRETA Est Bretagne

CS 46902

Convention de formation professionnelle

(Articles L. 6353-1 et D.6353-1 du Code du travail)

N° convention: xxxxxxx/XxxxxL Référence: Xxxxxx

représenté par M(Mme) le Proviseur du Lycée

PIERRE MENDES FRANCE, établissement support

Organisme de formation

Conclue entre

Etablie entre le GRETA et le lycée, la convention de formation est le cadre contractuel qui permet la délivrance des certificats sur présentation par le lycée porteur de la formation de la liste des reçus à

Cette convention est à établir avant les jurys d'examen.

l'issue des jurys d'examen.

N° UAI 0352856P Téléphone 02 99 22 63 64

02 99 22 63 65 Mél.

gestiongeb@ac-rennes.fr

Siret 19350030300030 APE

APE 85.59A Lycéé XXXXXXXXX

ADRESSE ADRESSSE

CODE POSTAL + VILLE

représenté par Mr/Mme (Chef d'établissement)

Co-contractant

Désignation de la convention : XXXxxxL/ENT/x BÉNÉFICIAIRES/FLUIDES FRIGORIGÈNES/nom de l'établissement

Valorisation: X forfaits X 30.00 euros soit euros.

Période d'exécution : date résultat examen

Les contenus de la convention définis d'un commun accord par les deux parties, les moyens mis en oeuvre, les horaires, les conditions particulières et éventuellement la liste des bénéficiaires sont précisés en annexe.

Le coût de l'ensemble des prestations prévues est de : xxxxxxx € dont :

(organisme non assujetti à la TVA)

Date(s) du paiement : A réception De la facture

OBSERVATIONS

REGLEMENT

.00€

- Par virement sur le compte dépôt au trésor n° FR761007135000000100537030 BIC : TRPUFRP1 au nom de l'agent comptable du Lycée PIERRE MENDES FRANCE
- Par remise de chèque bancaire libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée PIERRE MENDES FRANCE
- En espèces à la caisse de l'agent comptable de l'établissement ou la caisse du régisseur du Lycée PIERRE MENDES FRANCE

Fait à RENNES. le 21/06/2022



2. Le modèle de parchemin

Le modèle attestation toute catégorie équivalence (parchemin) est établi par le GRETA (centre évaluateur) en lien avec son organisme habilité.

Les parchemins sont établis sur présentation de la liste des admis transmise et retournés au lycée porteur de la formation.





3. Le tableau 'candidats '

Le tableau candidats est transmis à l'issue de la signature de la convention à l'établissement en charge de la formation, et retourné complété au GRETA à l'issue du jury d'admission





Référence du document :	Date de création : Transmis le :					
	Date de modification :	Destinataires : personnels administratifs GRETA	Page 1 / 1			

Etablissement / classe	NOM	Prénom	date naissance	téléphone	adresse	СР	VILLE	BAC Pro MFER/MEE	DATE obtention du baccalauréat	Attestation de réussite avec cachet officiel oui/non



4. Le tableau 'Bordereau d'envoi'

Le tableau 'bordereau d'envoi' est transmis après saisie dans la base du certificateur et établissement des parchemins, par le GRETA certificateur au lycée en charge de la formation, avec les parchemins édités. C'est au lycée en charge de la formation de transmettre les certificats aux titulaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Librais Eguliet Eguliet Fraternité RORD ALSACE GHANG EST						Référence du document :	Date de création : Date de modification :	Transmis le : Destinataires :	Page 1 / 1	
CLASSE	NOM	Prénom	date naissance	téléphone	adresse	СР	VILLE	DATE délivrance de l'attestation	N° attestation	



Liberté Égalité Fraternité

5. Le certificat d'attestation d'aptitude

Le modèle attestation toute catégorie équivalence (parchemin) est complété par le GRETA (centre évaluateur). Les parchemins sont établis sur présentation de la liste des admis transmise et retournés au lycée porteur de la formation.







CERTIFICAT D'ATTESTATION D'APTITUDE

Délivré en application de l'Article R 543-106 du code de l'environnement Le Certificat n° de la Catégorie I n°UE 2015/2067

Ce document atteste que

"civilite" "prénom" "nom" né(e) le

Dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et activités suivantes

Catégorie I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides, des équipements de tous les équipements de réfrigération. de climatisation et de pompe à chaleur.

Définition des catégorie (annexes de l'arrêté du 30 juin 2008)

Catégorie I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides, des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à challeur.

Catégorie II: Maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 Kg de fluide frigorigènes et contrôle d'étanchétié des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe chaleur.

Catégorie III : Récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 Kg de fluide frigorigènes.

Catégorie IV: Contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

le « date passage »

Délivré par l'organisme évaluateur GRETA EST-BRETAGNE

Dinan, le Guy BOSSARD Chef de l'Etablissement évaluateur

V2 ff 005 - 10/02/2023

GRETA EST-BRETAGNE 34 rue Bahon Rault BP 86906 35000 RENNES



Sources

GRETA Nord Alsace GRETA des Cotes d'Armor